



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 37/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 AVR. 2013

Affiché le : 12 AVR. 2013

L'An deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 avril 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. GESTA

Secrétaire : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Foyer Rural - Attribution de subvention exceptionnelle

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Foyer Rural d'Aussonne a renouvelé sa demande de subvention exceptionnelle pour la prise en charge des frais engagés pour la prestation d'externalisation de la paye de 7 intervenants sur 10 mois au cours de l'année 2012, 5 intervenants sur 2 mois au cours de l'année 2012 ainsi que 2 dossiers de licenciements et propose d'attribuer une subvention de 2 260,42 €.

Vu l'avis de la commission des Finances du 04 avril 2013.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité

Mmes DECAMPS et LASSALLE ne participent pas au vote :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle au Foyer Rural de 2 260,42 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.



Aussonne, le 10 avril 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

